2020-4-14

Arrondissement de

. DORDOGNE

<u>Lieu de réunion du Conseil :</u> La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 16/09/2020

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 36 Pouvoirs : 1 Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames: MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine,

Messieurs: FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel, MEYNIER Patrick, PRIVAT Pascal, CHEVAL René (Paul), CHIPEAUX Raphaël, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

Absents et excusés: COUTURIER Pierre-Yves - CHASSAIN Thérèse est représentée par son suppléant Guillaume REBEYROL - COMBEAU Bertrand (pouvoir à Françoise DECARPENTRIE)

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Pacte de gouvernance

Tous les EPCI à fiscalité propre ont obligation de se prononcer sur leur souhait <u>d'avoir recours ou</u> <u>non</u> à l'adoption d'un pacte de gouvernance dans les 9 mois qui suivent l'installation.

Le contenu demeure libre. Certains items pourront être traités :

- □ Les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'art. L.5211-57 (décisions prises dont effet sur 1 seule commune)
- Les conditions de réunion de la conférence des maires
- Les conditions de création ou gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à 1 ou plusieurs communes membres
- □ La création de commission spécialisées associant les maires
- □ La création de conférences territoriales des maires
- Les conditions de délégations au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou bâtiments communautaires
- □ Les orientations en matière de mutualisation de services

de Commun

□ Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation hommes / femmes

La collectivité a acté la mise en place d'une Conférence des Maires, elle a mis en place son Bureau Communautaire, son Conseil Communautaire et ses commissions. L'ajout d'un pacte de gouvernance rajouterait de la lourdeur dans l'examen des dossiers et les décisions.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGFIX Fait à Thiviers, le 28 septembre 2020 Le Président,

Michel AUGEIX

a présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publicat

AR Prefecture

024-242400752-20200924-2020_4_14-DE

Regussie dans 1 un but de simplification, le Constil de communauté, après en avoir délibéré, à

DECIDE de ne pas mettre en place de pacte de gouvernance.

present acte compte tenu de sa publication et de sa transmissionen Sous-Préfecture

Le Président, Michel AUGEIX

nbr. de Communes Fait à Thiviers, le 28 septembre 2020 Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération pe